

## Une enquête de la statistique publique

L'**Institut national de la statistique et des études économiques** (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les **services statistiques ministériels** (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. L'Insee et les SSM décident, en toute indépendance, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

## Des opérations statistiques officielles

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'**intérêt général** par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

### Un cadre juridique strict

*Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique [Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée].*

*Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.*

Le secret statistique garantit  
la confidentialité de vos réponses !



### NOUS SUIVRE



### Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▶ **Insee.net actualités** (abonnement sur insee.fr)
- ▶ La **lettre d'information** de votre région

### NOUS CONTACTER



- ▶ par courriel : rubrique « **Aide** » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- ▶ par téléphone : **09 72 72 40 00\*** du lundi au vendredi de 9h à 17h

(\*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études  
et données de l'Insee  
en libre accès sur [insee.fr](http://insee.fr)



## ENQUÊTE

# EMPLOI DU TEMPS



Conception / Réalisation L'ATTITUDE Nantes - www.agence-hatitud.fr - 07/07/21 - Crédits photos: AdobeStock® - The noun project - Mise à jour : Janvier 2022



Mesurer pour comprendre

## UNE ENQUÊTE POUR ÉTUDIER L'USAGE DU TEMPS ET L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

L'enquête Emploi du temps interroge les personnes sur les activités de la vie quotidienne et le temps qu'elles y consacrent. Elle a pour objectif de connaître l'évolution des modes de vie en mesurant, par exemple, le développement du télétravail, le partage des tâches dans le ménage, l'émergence de nouveaux loisirs ou le temps passé à aider les autres.



### Pourquoi vous ?



Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages résidant en France, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements **est donc tiré aléatoirement. Votre logement en fait partie.**

### Votre réponse est essentielle

Quelle que soit votre situation, votre réponse est primordiale pour que la diversité des modes de vie et d'organisation soit prise en compte.

### Vos données sont anonymes, vos réponses protégées



Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont utilisées seulement à des  **fins d'études statistiques.**

## VOS RÉPONSES ONT PERMIS DE SAVOIR QUE...

► En 2010, les personnes de 15 ans ou plus regardent la **télévision 3h par jour** en moyenne et utilisent l'**ordinateur** pendant **45 minutes** durant leur temps libre.



► Les enfants de **11 à 14 ans** passent en moyenne **2 heures par jour** devant la **télévision** et **50 minutes** devant un ordinateur.

► L'heure des repas est très uniforme en France : **48 %** des Français sont en train de **déjeuner à 13 heures** et **36 %** **dînent à 20 heures.**



Retrouvez les informations sur cette enquête sur [Insee.fr](http://Insee.fr)



## Comment se déroule l'enquête ?

### L'ENQUÊTE SE DÉROULE DE MAI À JUILLET

► Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



► L'enquêteur réalise l'enquête sur un **micro-ordinateur portable sécurisé.**

► Il est tenu au **secret professionnel** et est muni d'une **carte professionnelle.**



Une à trois personnes de votre famille seront interrogées :

- Vous
- Et, si vous ne vivez pas seul(e) :
  - Votre conjoint éventuel si celui-ci vit avec vous
  - Un de vos enfants âgés de 11 à 24 ans vivant avec vous si vous avez des enfants de cet âge
  - Si vous n'avez ni conjoint, ni enfants, votre(vos) parent(s) si celui-ci vit avec vous



Si vous souhaitez **avoir plus de renseignements, vous pouvez joindre le responsable** de l'enquête dans votre région.

**Son numéro de téléphone** est précisé sur la lettre qui accompagne ce dépliant.